



Compte rendu réunion SNCH du 25 avril 2007 à Neuville Sur Saône

Secteur Rhône Alpes
En présence de Philippe EL SAIR, président du **snch**

Réunion animée par Michel MARTINEZ
Objet : Statut des DESS/ DESMS

Les rencontres dans les différentes régions ont pour but

- ✓ De faire part de la position du **snch** dans ce dossier
- ✓ De faire remonter au sein du **snch** les attentes des adhérents.
- ✓ De connaître leur position vis-à-vis du projet de décret

Michel MARTINEZ, précise que le projet de décret présenté par le Ministère n'a pas été négocié.

A ce jour, les négociations sont gelées, le dossier sera de nouveau ouvert après les élections.

1/ Présentation des contraintes, des problématiques et des responsabilités des DESS.

Les DESS chefs d'établissement ont rarement un adjoint.

Les équipes administratives des structures gérées par les DESS sont souvent réduites, peu qualifiées.

Les mobilités exigées en cours de carrière sont difficilement compatibles avec une vie de famille, en particulier lorsque la (le) conjoint(e) travaille. Les structures gérées par les DESS sont en zone rurale, excentrées des zones urbaines où les emplois sont plus nombreux.

Les responsabilités des DESS sont nombreuses, les poursuites juridiques augmentent. Ils ont à mettre en œuvre des réglementations de plus en plus pointues. Les dossiers et les enquêtes se multiplient.

Le nouveau statut doit tenir compte de toutes ces composantes par une revalorisation salariale.

2/ Comment se positionner vis-à-vis de la fusion ? Et quelle fusion ?

2-1 Quel est l'intérêt d'une fusion des corps DESS – DESMS ?

Hormis la possibilité de pouvoir postuler indifféremment sur des postes relevant du médico social, et sur des postes relevant du sanitaire et social, les avantages et les intérêts paraissent limités. Par contre des problèmes sont posés :

- ✓ Le maintien du critère « nombre de lits » pour les DESMS qui occupent des postes comprenant plus de 250 lits.
- ✓ La suppression de ce critère incite le Ministère à vouloir sortir les hôpitaux locaux des postes ouverts aux DESS.

Cette idée est par conséquent inacceptable pour les 2 corps actuels.

D'autres critères pourraient être établis à partir de pondération sur le volume d'activité, les types d'activités mono disciplinaires ou pas du sanitaire, le volume financier géré...etc

2-2 Quelle fusion ?

Pourquoi ne pas envisager une fusion de l'ensemble des corps de direction DH-DESS-DESMS?

Cette idée n'est pas défendable à court terme au regard du statut obtenu par les DH qui les assimile en fin de carrière aux administrateurs civils. Car la grille indiciaire est liée à la taille des postes. L'obtention d'une grille identique à celle des DH présuppose un regroupement des établissements.

Au regard de ces éléments et des débats entre les personnes présentes, il est souhaité que le **snch** défende :

- ✓ La revalorisation de la grille indiciaire,
- ✓ La revalorisation du régime indemnitaire qui tienne compte des responsabilités et des situations particulières de certains établissements (difficultés, éloignement de zone urbaine, multi sites....etc)
- ✓ Le maintien des hôpitaux locaux dans le champ des établissements ouverts aux D3S (si fusion).